



DROIT DU TRAVAIL

Les indemnités consécutives à la rupture du contrat de travail

Objectif

La formation propose de faire le point sur le régime des indemnités susceptibles d'être versées à un salarié à la suite de la rupture de son contrat de travail. Le premier temps de la formation sera réservé au régime de ces indemnités en droit du travail. Il sera notamment l'occasion de faire le point sur les décisions des juges du fond concernant l'application du barème des indemnités sanctionnant un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Un deuxième temps sera consacré au régime fiscal des indemnités de rupture, afin de clarifier les hypothèses d'exonération totale ou partielle d'impôt sur le revenu. Un dernier temps sera consacré au régime social des indemnités de rupture, en prêtant une attention particulière au sens et à la portée du revirement opéré par la Chambre sociale de la Cour de cassation en 2018.

Thèmes abordés

Indemnités de licenciement et de préavis ; licenciement sans cause réelle et sérieuse ; licenciement irrégulier et vexatoire ; licenciement nul ; régime fiscal et social des indemnités de rupture ; indemnité de rupture conventionnelle ; indemnités transactionnelles.

Programme détaillé

13h50

Connexion des participants

14h00 - 15h15

I. Les indemnités de rupture en droit du travail

- Indemnités de préavis et de licenciement
- Licenciement irrégulier
- Licenciement vexatoire
- Licenciement sans cause réelle et sérieuse : faut-il appliquer le barème ? Quelle articulation avec la responsabilité extracontractuelle ?
- Licenciement nul
- Indemnité de rupture conventionnelle

15h15 - 16h15

II. Régime fiscal des indemnités de rupture

- Exonérations totales et partielles d'impôt sur le revenu
- Régime fiscal de l'indemnité transactionnelle`

16h15 - 16h30

Pause

16h30 - 18h00

III. Régime social des indemnités de rupture

- Indemnités de licenciement (hors PSE ou avec PSE)
- Indemnités de rupture conventionnelle
- Indemnités transactionnelles



Webconférence animée par

Stéphane Vernac

Professeur agrégé
Université Jean Monnet
Saint Etienne

Tarif : 390 €



Date

28 mai 2021
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence en direct + 2 heures de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau

Spécialisation



Lieu

A distance





DROIT DU TRAVAIL

Les indemnités consécutives à la rupture du contrat de travail

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

Date et lieu de la formation : **le 28 mai 2021 de 14h à 18h par Webconférence**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

